



**Nombre de membres :**

Afférents au Conseil Municipal : 29

En exercice : 29

Qui ont pris part à la délibération : 29

**Date de la convocation :** 13/06/2025

**Date d'affichage :** 13/06/2025

***DELIBERATION N° 032/2025  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE SALEILLES***

***SEANCE DU 19 JUIN 2025***

L'an deux mille vingt-cinq et le dix-neuf juin, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en nombre prescrit par la loi, dans la salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur François Rallo, Maire de la commune.

**Présents** : François RALLO – Cosme DILME – Jean PEZIN – Sonia MAC VEIGH – Céline FREIXINOS – Jacqueline KEILING – Michèle GRANIER – Stéphane LE COQ – Christine BACHES – Claire SALFATI TEDGUI – Mireille CORONES YAGOUBI – Pascal GIRAUDET – Olivier RABAT – Christian DISLAIR – Yannick CALLAREC – Jordi DELCLOS – Joseph CASCALES – Sylvain VIOT

**Pouvoirs** :

- Carole CARTON donne pouvoir à Sonia MAC VEIGH
- Modeste BOSQUE donne pouvoir à Jean PEZIN
- Marie-Anne HAUSPIEZ donne pouvoir à Christine BACHES
- Robert TARDA donne pouvoir à François RALLO
- Armand CHAUVET donne pouvoir à Michèle GRANIER
- Patricia PICHARD donne pouvoir à Jacqueline KEILING
- Richard VENDRELL donne pouvoir à Christian DISLAIR
- Bénédicte SARASSAT donne pouvoir à Yannick CALLAREC
- Caroline PICCOLO donne pouvoir à Céline FREIXINOS
- Eliane CHAMBAULT donne pouvoir à Joseph CASCALES
- Eric BOUILLIN donne pouvoir à Sylvain VIOT

**Absent** : NEANT

**Secrétaire de séance** : Christine BACHES

**OBJET** : Attribution du Marché à Procédure Adaptée (MAPA) de travaux d'isolation et d'étanchéité de la toiture (lot n°1) et d'installation de plusieurs pompes à chaleur (lot n°2) au groupe scolaire George Sand.

M. Jean Pezin, Adjoint au Maire chargé de la sécurité et de la politique de la ville, informe l'assemblée que la ville a lancé un avis d'appel public à concurrence sur le site AWS « Marchés Publics Info » le 29/04/25 et dans l'hebdomadaire « La Semaine du Roussillon-N°1496 » du 7 mai 2025 pour des travaux de réfection de la toiture et d'installation de plusieurs pompes à chaleur au groupe scolaire George Sand.

Il précise que ce MAPA contenait deux lots, à savoir, lot n°1 « Isolation-Etanchéité toiture » et lot n°2 « Installation de plusieurs pompes à chaleur ».

Les deux critères de jugement des offres prévus dans le règlement de la consultation étaient le prix (60 % de la note) et la valeur technique de l'offre (40 % de la note).

M. Jean Pezin indique que la date limite de réception des offres était fixée au 19/05/25 et, lors de l'ouverture des plis, les propositions pour ces deux lots ont été examinées par la ville, maître d'œuvre (MOE) de l'opération, pour contrôle et première analyse suivant les deux critères d'attribution susdits.

A la suite de cette première analyse, la ville a renégocié le 22/05/25 avec toutes les entreprises pour les deux lots de ce marché.

Le MOE a ensuite rendu le rapport d'analyse des offres définitives le 28/05/25 et la ville a notifié le 02/06/25, le rejet de leurs offres aux soumissionnaires non retenus.

Le MOE a proposé au pouvoir adjudicateur le classement final suivant :

**- Lot n° 1 : « Isolation-Etanchéité toiture »**

Trois entreprises ont soumissionné, à savoir, la SARL « SAPER » sise 6 rue Denis Papin-66280-Saleilles, la SARL « Les étancheurs du midi » située 10, rue de la Goelette-34080-Montpellier, la SARL SMAC sise 3400 route de Prades-66000-Perpignan.

Entreprise la mieux-disante : SARL « SAPER » avec une note de 85,80 pts/100 et un prix de 388 000 € HT, contre 73,20 pts/100 à la SARL « Les étancheurs du midi » et 67,72 pts/100 à la SARL SMAC.

**- Lot n° 2 : « Installation de plusieurs pompes à chaleur »**

Quatre entreprises ont soumissionné, à savoir, « Fluides concept 66 » sise 483 rue Jean Baptiste Biot-66000-Perpignan, SAS « Climatisation-Chauffage Ibanez » située ZI La Mirande-2 rue du Ribéral-66240-Saint Estève, SARL « Climax 66 » sise 248 rue Ettore Bugatti-66000-Perpignan, SARL « Sani Clim » située 3 rue du fer à cheval-66240-Saint Estève.

Entreprise la mieux-disante : SARL « Fluides concept 66 » avec une note de 83,60 pts/100 et un prix de 57 000 € HT, contre 82,48 pts/100 pour la SARL SAS « Climatisation-Chauffage Ibanez », 75,60 pts/100 pour la SARL « Climax 66 » et 67,33 pts/100 pour la SARL « Sani Clim ».

La commission « Travaux » s'est réunie le 11/06/25 et a donné un avis favorable à l'unanimité à l'attribution des deux lots de ce marché aux entreprises les mieux-disantes, à savoir, pour le lot n° 1 « Isolation-Etanchéité » à la SARL « SAPER » sise à Saleilles avec une note finale de 85,80 pts/100 pour un prix de 388 000 € HT et pour le lot n° 2 « Installation de plusieurs pompes à chaleur » à l'entreprise « Fluides concept 66 » située 483 rue Jean Baptiste Biot-66000-Perpignan avec une note finale de 83,60 pts/100 pour un prix de 57 000 € HT.

Par suite, M. Jean Pezin propose au conseil municipal, d'une part, de retenir les entreprises les mieux-disantes, à savoir, pour le lot n°1, la SARL « SAPER » et pour le lot n°2, la SARL « Fluides concept 66 », d'autre part, d'autoriser M. le Maire à signer les actes d'engagement avec ces deux entreprises, ainsi que toute pièce utile pour l'attribution de ces marchés.

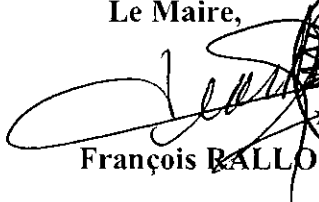
Le conseil municipal, ouï l'exposé de M. Jean Pezin et après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :


- **Décide** d'attribuer le lot n° 1 d'isolation-Etanchéité de la toiture au groupe scolaire George Sand à la SARL « SAPER » sise à Saleilles avec une note finale de 85,80 pts/100 pour un prix de 388 000 € HT et pour le lot n° 2 « Installation de plusieurs pompes à chaleur » à l'entreprise « Fluides concept 66 » située 483 rue Jean Baptiste Biot-66000-Perpignan avec une note finale de 83,60 pts/100 et un prix de 57 000 € HT ;

- **Autorise** M. le Maire à signer les actes d'engagement avec les deux sociétés précitées, ainsi que toute pièce utile dans ce marché ;

- **Précise** que les crédits seront prévus au budget principal 2025 de la commune.

Ainsi fait et délibéré en mairie, les jour, mois et an que dessus.

Le Maire,  
  
François BALLO



Publication le : 23 JUIN 2025